Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 29 (1903)
Heft: 20

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la signaler à l'attention de tous les ingénieurs qui s'occupent de travaux publics, et, en félicitant ceux qui ont collaboré à cet ouvrage de valeur, nous le recommandons chaudement à nos lecteurs.

Lausanne, octobre 1903. P. H.

Betoneisen-Gitterträger « System Visintini », *par* M. Max Emer, *ingénieur. Extrait du journal « Beton und Eisen », 1903, fascicule III.* (Publié par MM. Visintini et Weingärtner, à Zurich).

Cette brochure d'une quinzaine de pages renferme une description du système de construction en béton armé employé par M. Franz Visintini, architecte, à Zurich, qui a récemment entrepris d'appliquer les propriétés des poutres à treillis aux constructions en béton armé, afin d'obtenir une économie de matériaux et une plus grande légèreté. Des figures montrent les types de poutres employées pour plafonds, pour terrasses, pour toits et pour marches d'escaliers. L'auteur y a ajouté des extraits d'appréciations de M. le Dr-ing. Fritz von Emperger et termine en donnant un exemple du calcul statique d'une poutre à treillis, ainsi que la reproduction de procès-verbaux d'essais faits par la Direction des travaux de la ville de Zurich.

Concours pour le monument commémoratif de la fondation de l'Union postale universelle.

Le Congrès postal de Berne a décidé, le 4 juillet 1900, l'érection à Berne d'un monument commémoratif de la fondation de l'Union postale universelle ; il a chargé le Conseil fédéral suisse de toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le monument sera érigé sur la Steinhauerplatz.

Le rapport du jury international préposé au classement des projets présentés à ce concours, qui s'est fermé le 15 septembre dernier, vient d'être publié.

Cent-vingt-et-un projets ont été soumis à l'examen du jury.

Quatre prix égaux, de 3 000 fr. chacun, ont été attribué à

MM. Hans Hundrisser, à Charlottenbourg-Berlin ;
Georges Morin, à Berlin ;
Ernest Dubois & René Patouillard, à Paris ;
René de Saint-Marceaux, à Paris.

Deux prix de 1 500 fr. chacun à

MM. Joseph Chiattone, à Lugano ;
Taschner, à Breslau, et Aug Heer, à Munich.

C'est entre ces six concurrents qu'aura lieu le concours restreint définitif.

Le jury se composait de MM. Hake, conseiller supérieur intime des postes, référendaire pour les constructions au Département des postes impériales allemandes, à Berlin ; professeur Edmond Hellmer, sculpteur, recteur de l'Académie impériale et royale des Arts plastiques, à Vienne ; comte de Lalaing, artiste-peintre et sculpteur, à Bruxelles ; professeur F. Meldahl, vice-directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Copenhague ; Urioste Velada, membre de l'Académie des Beaux-Arts et doyen des architectes de la ville de Madrid, à Madrid ; A. Bartholomé, statuaire, à Paris ; H.-H. Armstead, R. A., membre de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Londres ; Aloïs Strobl, sculpteur, à Budapest ; professeur Ettore Ximenes, statuaire, à Rome ; professeur F. Bluntschli, président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, à Zurich ; Eugène Ruffy, directeur du Bureau international de l'Union postale universelle, à Berne.

Concours pour l'agrandissement du Kursaal d'Interlaken.

Stimulée par l'affluence toujours croissante des étrangers, l'administration du Kursaal d'Interlaken, désireuse de leur rendre pendant les journées froides et humides le séjour plus agréable et confortable, a l'intention d'agrandir cet établissement par :

1° L'élargissement de la galerie centrale.

2° La construction d'une salle de concert et théâtre, devant contenir environ 800 personnes assises ; de petites galeries peuvent être prévues.

3° Une seconde salle d'au moins 200 m² de superficie, donnant sur la grande galerie extérieure.

4° Une salle pour deux billards, reliée à un bar.

5° Un buffet bien situé ; offices suffisants ; cuisine à café ; vestiaires, toilettes et garde-robes.

6° Au sous-sol : grande cuisine, salle à manger du personnel ; caves à vin et bière ; glacière et autres dépendances.

Pour cet agrandissement, la superficie des bâtiments actuels ainsi que les terrains situés derrière ces bâtiments pourront être employés.

Il est demandé comme esquisse : un plan du rez-de-chaussée avec coupe longitudinale et transversale, le tout se raccordant aux parties des constructions qui ne seront pas démolies ; de plus un plan du souterrain en tant qu'il se rapporte au service et dépendances.

Une esquisse des façades n'est pas nécessaire, vu que cette construction est cachée par les galeries existantes.

La décoration des salles peut être d'un autre style que celle des galeries en bois existantes.

Ces plans seront traités comme esquisses au 1/200. Il y sera joint un devis approximatif basé sur le cube, en admettant une construction solide en maçonnerie.

Les projets présentés seront soumis à l'appréciation de trois architectes experts choisis comme suit : MM. E. Jung, de Winterthur ; E. Jost, de Lausanne ; E. Davinet, de Berne.

Une somme de 2400 fr. sera mise à la disposition du jury pour récompenser les auteurs des trois meilleurs projets.

Les projets seront, après la décision du jury, exposés à Interlaken du 8 au 15 janvier 1904 et les trois primés resteront la propriété de l'administration du Kursaal.

Chaque concurrent devra munir son projet d'un motto et le remettre accompagné d'un pli cacheté contenant son adresse, avant le *30 décembre 1903, à 6 heures du soir*, au secrétariat de l'administration du Kursaal d'Interlaken ; passé ce terme les envois ne seront plus acceptés.

Concours pour le palais du Parlement à Montévidéo.

Le gouvernement de l'Uruguay ouvre un concours international en vue d'obtenir un projet de *palais pour le corps législatif*, à Montévidéo, soit pour le Sénat et la Chambre des députés.

Le jury du concours se compose de la commission d'étude nommée par le Parlement, augmentée de spécialistes choisis par elle. Il est prévu trois prix, de 30 000, 15 000 et 7 500 fr., mais le jury n'est pas obligé de distribuer la somme totale mise à sa disposition.

Le terme pour la remise des projets à Montévidéo est fixé au *14 avril 1904*. Pour le programme du concours, s'adresser à l'ambassade d'Uruguay à Berlin, Kronprinzen-Ufer, 25.

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.